

posé dans la commune où il est soumis à la contribution personnelle, conformément à l'article 13 de la loi du 21 avril 1832, mais la contribution sera établie suivant la taxe de la commune dont la population est la plus élevée. Pour les chevaux et les voitures qui résident habituellement attachés à l'une des résidences, le contribuable sera imposé dans la commune de cette résidence et suivant la taxe afférente à la population de cette commune.

Art. 11. — Les contribuables sont tenus de faire la déclaration des voitures et des chevaux à raison desquels ils sont imposés, et d'indiquer les différentes communes où ils ont des habitations, en désignant celles où ils ont des éléments de cotisation en permanence.

Le département du Nord est autorisé, pour 1872, à planter en tabac pour l'approvisionnement des manufactures de l'Etat, neuf cents hectares de terre, non compris le 5e d'excédant toléré par la loi.

Il est appelé à fournir sur la récolte de ladite année un contingent de deux millions cinq cent mille kilogrammes de tabac.

Le nombre de pieds à planter par hectare sera de quarante mille. Les prix auxquels les tabacs seront payés sont fixés par 100 kilogr., savoir : 1re qualité, 140 fr.; 2e qualité, 110 fr.; 3e qualité, 90 fr.; non marchands, de 70 à 10 fr.

Conformément à l'art. 192 de la loi du 28 avril 1816, il sera accordé pour les tabacs de surchoix une allocation de 10 francs par 100 kilogr., en sus du prix de la 1re qualité.

Les tabacs non marchands seront payés, sur l'estimation d'expertise, dans les limites des prix indiqués ci-dessus et par gradation de 10 à 100 fr.

Ce soir, vers quatre heures, un homme d'environ cinquante ans, traversant la Grande-Place, a été renversé par l'omnibus de Roubaix Tourcoing. Il a reçu à la cheville une blessure assez grave. Son transport à l'hôpital a été jugé nécessaire.

Cet homme portait un sac sur la tête, c'est ce qui l'a empêché d'entendre les avertissements du conducteur de la voiture.

Le cours d'anglais, donné par M. Yonge, a lieu les mardi et vendredi de chaque semaine, à 8 heures dans les nouveaux bâtiments du collège.

Nous aimons à constater que ce cours est régulièrement suivi par un très grand nombre d'élèves. Il y avait salle comble vendredi passé.

Parmi les noms des gendarmes, gardes de Paris et gardiens de la paix fournies à Belleville, comme otages de la Commune, le 26 mai 1871, dit l'Indicateur, d'Hazebrouck, nous lisons celui de Coudeville.

Coudeville est de Wormhout ou des environs de cette localité. Appelé à Paris pour le siège, il faisait partie des gardes de Paris. Pris par les insurgés à Montmartre, il subit le sort des gardes dont nous avons raconté la fin tragique.

Sa veuve, qui demeure à Paris, est dans une situation des plus critiques. Elle a une petite fille de neuf mois qu'elle nourrit. Nous apprenons qu'elle vient de recevoir du Figaro un secours de 300 francs. Ce secours lui est arrivé à temps!

La pauvre femme a éprouvé un tel saisissement qu'elle ne savait comment signer le reçu.

Un fait généralement ignoré et qui donne à la mort de ces modestes victimes tous les caractères du véritable héroïsme: c'est qu'on leur a offert la vie sauve. Aucun de ces vieux soldats n'en a voulu au prix que l'insurrection y mettait, aucun d'entre eux n'a consenti à tirer sur l'armée française.

Qu'en pense le sieur Ordinaire? Qu'en pensent les honnêtes républicains qui demandent grâce et miséricorde pour les communards égarés?

#### MARCHÉ DE LILLE du 13 décembre 1871.

|                                       |       |
|---------------------------------------|-------|
| Prix moyen de l'hectolitre blé blanc. | 28.04 |
| Prix du sac fleur Première qualité.   | 51.00 |
| (1) Prix du pain fleur le kil.        | 56    |
| (2) » » blanc »                       | 47    |
| (3) » » ménage »                      | 37    |
| Prix du Quintal métrique gros son.    | 13.00 |
| Moyenne de ce jour.                   | 28.04 |
| » du marché précédent.                | 28.90 |
| Baisse                                | 0.86  |
| Hausse                                |       |

(1) Et la boulangerie est en gain 17 millièmes  
(2) » » » gain 08 »  
(3) » » » gain 45 »

#### Faits Divers

Un bien triste épisode, dit un journal méridional, vient d'arriver à l'infirmerie nationale de Rossburg, comté de Steubeville, ayant eu pour résultat déplorable la mort d'un jeune garçon de cinq ans, enterré viv par ses petits camarades, doués d'instincts véritablement carnassiers.

Cet enfant, boîteux de naissance et nommé Murphy, avait été abandonné par sa

mère sur la voie publique et recueilli par l'Etat.

Deux autres enfants pauvres, appelés Philip Sheridan et Andy Stuart, admis dans le même établissement, s'amuserent un matin à creuser un large trou près d'un massif de houx, dans l'angle d'un verger, confiné au jardin de l'infirmerie même.

Cette part de leur travail achevée dans un but diabolique, les deux témoins, dont les âges ne dépassaient pas 8 et 10 ans, se rendirent sur les terrains de récréation où gambadaient les élèves de l'hospice; ils s'accablèrent avec force sourires du pauvre estropié et le conduisirent riant et chantant à la fosse qu'ils venaient de construire.

Poussant bientôt de grands cris et appelant à l'aide, mais trop éloigné pour être entendu, la petite victime fut saisie par les deux bourreaux et précipitée sans pitié dans le trou. Maintenu au fond par le plus fort, l'autre la frappant d'un fer de pelle à la tête, la couvrait également de sable et de cailloux.

Étouffant ses plaintes le mieux qu'ils le pouvaient, tous les deux le maintinrent ainsi jusqu'à ce que ce petit corps déformé et convulsé fut enfin tombé dans l'éternel repos. La fosse fut alors complètement remplie, sa surface égalisée, et les jeunes assassins s'en retournèrent froidement à l'asile, sans y informer personne naturellement de ce qui venait de se passer.

L'absence du malheureux enfant enterré viv de cette manière ne fut remarquée par M. Portebag, gardien-chef, que quelques heures après; ce fonctionnaire allait commencer de sérieuses recherches, quand un enfant nègre, témoin caché du drame, vint lui apprendre que Andy Stuart et Philip Sheridan avaient enterré Limpy (le boiteux) dans le houx.

S'étant rendu à l'endroit désigné, M. Portebag découvrit aussitôt la fosse et, sous la terre nouvellement fouillée, le cadavre de Limpy.

Les deux précoces meurtriers sont aujourd'hui enfermés dans une prison de jeunes détenus.

Une jolie historiette dans la Vie parisienne, qui, à propos de la guerre à outrance, a inventé un mot des mieux frappés: le camp de Montengarde.

« Un ancien lieutenant de la garde mobile, hier soir, me disait :

« Pendant cette triste campagne de l'armée de Bourbaki, j'ai vu et entendu bien des choses extraordinaires, mais rien de plus extraordinaire que ceci :

« Nous étions campés dans un bois aux environs de Chagny; un jeune capitaine de l'état-major du général qui commandait notre corps vient apporter un ordre à notre général de brigade.

« — Général, dit-il, pour protéger la retraite, faites faire à la brigade par le flanc droit... ou gauche... je ne me rappelle plus bien, mais je sais bien qu'il faut se dépêcher.

« — Capitaine, répond le général, vous devriez savoir si c'est le flanc droit ou le flanc gauche. Ce détail est très important.

« — Ah! dame, reprend le capitaine, j'ai oublié. Qu'est-ce que vous voulez? J'étais sous-préfet avant la guerre, et ce que j'en fais, c'est par complaisance.

« — Le magnifique château de Warwick, — l'une des plus belles et des plus anciennes résidences d'Angleterre, — vient d'être complètement détruit par les flammes.

« De magnifiques Gobelins et une très riche collection de tableaux anciens ont été détruits. Quelques toiles seulement ont pu être sauvées. Les pertes sont incalculables.

« Il y a de nombreuses années de cela, le comte de Warwick, aîné de lord Warwick actuel, recevait une société choisie à ce même château que viennent de dévorer les flammes. Parmi les hôtes se trouvait lord Mountford, un des plus grands joueurs de l'époque.

« La veille du jour de l'an, il y eut un jeu d'enfer au château: ce soir-là lord Mountford perdit toute sa fortune d'un coup de dé.

« C'est bien, dit-il, je me tue! Il fut très-gai au souper; on resta à table jusqu'à une heure du matin. Lord Robert Bertie but à sa santé: A happy new year! (Une heureuse année!)

« Mountford sourit tristement.

« En sortant de table, il fit venir un sollicitor et trois témoins; il dicta son testament et le lut deux fois, paragraphe par paragraphe.

« — Ce testament est-il bien en règle? demanda-t-il au sollicitor.

« — Parfaitement en règle, milord.

« — Même si je venais à me brûler la cervelle?

« Le sollicitor, étonné, hésita un instant. « — Même si vous vous brûliez la cervelle, dit-il enfin.

« Mountford poussa un soupir de satisfaction.

« — C'est bien, attendez-moi un instant. En disant ces mots, lord Mountford passa dans la salle voisine et se brûla la cervelle.

« Cette salle, qui se trouvait à côté de la Tour-Blanche, avait été condamnée depuis cette époque. On l'appelait la « chambre du mort. »

« Il ne reste plus aujourd'hui trace de la salle où lord Mountford se brûla la cervelle; elle a disparu avec la Tour-Blanche.

« — On lit dans le Journal de Vervins :

« Un déplorable accident vient d'arriver à gare de Vervins :

« On sait que, pendant l'hiver, le réservoir d'eau destiné à suffire aux besoins des locomotives doit être chauffé, jour et nuit, pour pouvoir répondre à tout instant aux nécessités du service. Ce réservoir se trouve au-dessus d'une étroite construction en briques qui contient un appareil de chauffage que les cantonniers de la ligne sont chargés à tour de rôle d'entretenir pendant la nuit.

« Samedi dernier, c'était le tour d'un can-

tonnier nommé Brun, qui demeure à Gercy. A cause du froid exceptionnel qui sévit en ce moment, il crut pouvoir sans danger s'enfermer hermétiquement dans l'étrémité local dont nous venons de parler. Le lendemain, vers cinq heures du matin, les employés de la gare, surpris de ne pas voir sortir le cantonnier de son poste, allèrent frapper à la porte du réservoir; n'obtenant aucune réponse, ils forcèrent la porte et ne trouvèrent plus qu'un cadavre raide et glacé; la mort paraissait remonter à plusieurs heures. L'infortuné a-t-il succombé à une congestion déterminée par l'excès de chaleur ou à une asphyxie par l'acide carbonique? On ne sait. Pour comble de malheur, le pauvre cantonnier laisse une femme et deux enfants.

« Il était âgé de trente deux ans ! »

« On ne peut se faire une idée de la richesse territoriale de certains lords anglais et du petit nombre de personnes entre lesquelles est divisée la propriété foncière en Irlande par ce seul fait :

« Le marquis de Waterford a fait vendre, le 12 décembre, ses propriétés de Londonderry. Le produit des divers lots s'est élevé à 5 millions 856,000 fr.

« — Un incident d'une nature peu commune s'est passé dernièrement dans l'église de Saint-Jean l'Evangéliste, à New-York. Le père Mac-Mahon était en chaire, prononçant une allocution, quand un assistant l'interprompit pour lui faire passer une note.

Après l'avoir lue, le prédicateur dit : « S'il est ici une dame du nom de Curtis, je la prie de passer dans la sacristie, où j'ai à lui apprendre un événement arrivé chez elle depuis qu'elle en est sortie, il y a une heure environ. »

« A ces mots, une dame de l'assistance se leva, traversa l'église et entra dans la sacristie, suivie du père Mac-Mahon. Mais, presque aussitôt, la dame et le prêtre revinrent, et celui-ci annonça que c'est à une autre dame Curtis qu'il avait à parler.

« Après une pause de quelques minutes, personne n'ayant bougé, le père Mac-Mahon reprit la parole et révéla que le fait qu'il avait désiré apprendre en particulier à Mme Curtis était que son enfant venait d'être brûlé viv.

« A cette déclaration, un cri perçant partit du milieu des fidèles, et une dame tomba évanouie. C'était Mme Curtis, qu'un sentiment de fausse honte, facile à comprendre, avait empêchée de répondre aux premiers appels du prédicateur.

#### Dernières nouvelles

Paris, 18 décembre, midi.

Le Journal des Débats publie ce matin deux lettres fort importantes, l'une est adressée aux électeurs de la Haute-Marne par le duc d'Aumale, l'autre aux électeurs du département de l'Oise par le prince de Joinville.

Le duc d'Aumale rend compte des motifs qui l'empêchèrent et l'empêchent encore de siéger à l'Assemblée.

S'il a pris l'engagement de ne point siéger, c'était pour assurer le vote, qui, justifiant le choix de ses électeurs, lui rendait sa patrie, et parce que, à ses yeux, cet engagement ne pouvait être que temporaire et révoquant.

Il n'a considéré cet engagement que comme un simple ajournement.

Les circonstances étant changées, il croit avoir le droit et le devoir de déclarer nul l'engagement.

Mais M. le Président de la République n'ayant pas sur cette question la même interpellation, le duc d'Aumale s'est à cet égard devant la crainte de paraître manquer à la parole donnée.

Il attendra les décisions d'un tribunal supérieur, ou de nouvelles circonstances qui lui permettent de témoigner sa reconnaissance à ses électeurs en prenant la défense de leurs intérêts, et en joignant ses efforts à ceux de ses collègues pour relever le drapeau de la France, et faire triompher le droit souverain des majorités.

Le prince de Joinville développe les mêmes arguments.

#### BOURSE DE PARIS du 18 Décembre

|                |       |
|----------------|-------|
| Rente 3 p. %   | 56 50 |
| — 4. 1/2 p. %  | 81 50 |
| Novvel emprunt | 91 70 |

#### ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

##### NAISSANCES

15 décembre. — Desfontaines Justine, rue Notre Dame. — Blomme Marie, rue de l'Espérance. — Desprez Lucie, au Pile. — Debuire Louise, place du Trichon. — Duhamel Aurélie, au Fort Mullier. — Seghers Louis, au Pile. — Janssens Elisa, rue Saint Jean. — Bourse Arthur, rue Saint André. — Bayart Jean, rue de Mouvaux.

16 décembre. — Moutonnier Prosper, à l'Épeule. — Vanherpe Elodie, à l'Épeule. — Lorthioir Zoé, au Fort Mullier. — Vanhessche Hermance, rue des Longues Haies. — Desanois Camille, au Fontenoy. — Pollet Prudent, au Fontenoy. — Chevalier Anna, rue du Fort. — Laporte Edmond, à l'Épeule. — Wilmot Jeanné, rue de la Banque.

##### DÉCÈS

15 décembre. — Vuylstéte Félix, 5 mois, rue du Luxembourg. — Verdebout Josephine 9 ans, rue de la Guinguette. — Declercq Oscar, 2 ans, rue d'Alma. — Thieffry Albert, 10 mois, rue du Curoul. — Breysens Pauline, 2 ans, à l'Épeule. — Crepieux Alphonsse, 3 ans, rue des fleurs. — Depin Louis, 7 ans, rue des Longues Haies.

16 décembre. — Clément présenté sans vie rue des Longues Haies. — Peetermans Félix, 2 ans, à l'Épeule. — Schot François, 1 an, rue

Blanchemaille. — Laureyns Léonie, 12 ans, rue Saint Joseph. — Germain Marie, 62 ans, m<sup>re</sup>, au Pont Rouge. — Merlin Angèle, 1 an, à l'Épeule. — Vanden Eynde Catherine, 64 ans, m<sup>re</sup> rue de la Banque. — Huque Noel, 1 an, rue de la Paix. — Dejede Charles, 7 ans, à l'Hôpital.

#### CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille DEVOLDRE-CALLENS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame DEVOLDRE née ANGEOTIQUE CALLENS, décédée à la Madeleine-lz-Lille dans sa 52<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 19 courant, à dix heures, en l'église de la Madeleine-lz-Lille.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 61. 1638

#### GUÉRISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE et de la BRONCHITE-CHRONIQUE

Traitement nouveau. — Brochure de 136 pages. 9<sup>me</sup> Edition par le docteur JULES BOYER. — On reçoit cet ouvrage franco, en adressant 1 fr. 50 en timbres-poste à M. Delahaye, libraire, 23, Place de l'Ecole de Médecine, à Paris 1459

Les Générateurs Belleville, authentiquement reconnus inépuisables, sont les seuls qui mettent les industries (maintenant responsables) à l'abri des condamnations et des pertes considérables en matériel et en indemnités aux victimes si fréquemment occasionnées par les désastreuses explosions de chaudières à vapeur.

Belleville et Cie, Avenue Trudaine, 6, Paris Générateurs et locomobiles inépuisables. 1910

#### NOUVEAU TARIF POSTAL

##### Tarif n° 1

Taxes des lettres de bureau de poste à bureau de poste, y compris les bureaux situés en Corse et en Algérie. (Article 1er de la loi du 24 août 1871.)

|  |        |      |
|--|--------|------|
| Letres affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 10 grammes inclusivement.   | fr. c. | 25   |
| Letres non affranchies au-dessous de 10 grammes jusqu'à 10 grammes inclusivement.  | »      | 40   |
| Letres affranchies au-dessous de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement.  | »      | 40   |
| Letres non affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement.   | »      | 60   |
| Letres affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 50 grammes inclusivement.   | »      | 70   |
| Letres non affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 50 grammes inclusivement.   | »      | 1 00 |
| Letres affranchies au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes inclusivement.  | »      | 1 20 |
| Letres non affranchies au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes inclusivement.  | »      | 1 70 |
| Et ainsi de suite, en ajoutant par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes, excédant, 50 centimes en cas d'affranchissement et 75 centimes en cas de non affranchissement. |        |      |

##### Tarif n° 2

Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau (Paris excepté) (Article 2 de la loi du 24 août 1871.)

|   |        |      |
|---|--------|------|
| Letres affranchies au-dessous de 10 grammes jusqu'à 10 grammes inclusivement.   | fr. c. | 15   |
| Letres non affranchies au-dessous de 10 grammes jusqu'à 10 grammes inclusivement.   | »      | 25   |
| Letres affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement.  | »      | 25   |
| Letres non affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement.  | »      | 40   |
| Letres affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 50 grammes inclusivement.  | »      | 40   |
| Letres non affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 50 grammes inclusivement.  | »      | 60   |
| Letres affranchies au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes inclusivement.   | »      | 65   |
| Letres non affranchies au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes inclusivement.   | »      | 1 00 |
| Et ainsi de suite en ajoutant par chaque 50 grammes ou fractions de 50 grammes excédant, 25 centimes en cas d'affranchissement et 40 centimes en cas de non affranchissement. |        |      |

##### Tarif n° 3

Taxe des lettres de Paris pour Paris (enceinte des fortifications en marque les limites) (Article 3 de la loi du 24 août 1871.)

|   |        |    |
|---|--------|----|
| Letres affranchies jusqu'à 15 grammes exclusivement.  | fr. c. | 15 |
| Letres non affranchies jusqu'à 15 grammes exclusivement.  | »      | 25 |
| Letres affranchies de 15 grammes à 30 grammes exclusivement.  | »      | 30 |
| Letres non affranchies de 15 grammes à 30 grammes exclusivement.  | »      | 50 |
| Letres affranchies de 30 grammes à 0 grammes exclusivement.   | »      | 4  |
| Letres non affranchies de 30 grammes à 60 grammes exclusivement.  | »      | 75 |
| Et ainsi de suite en ajoutant, par chaque 30 grammes ou fraction de 30 grammes, 15 centimes pour les lettres affranchies et 25 centimes pour les lettres non-affranchies.   |        |    |
| En cas d'insuffisance d'affranchissement, la taxe est calculée comme si la lettre n'avait pas été affranchie; mais il est fait déduction de la valeur des timbres-poste employés. (Art. 4 de la loi du 24 août 1871.) |        |    |

##### Tarif n° 4

Echantillons de marchandises, épreuves d'imprimerie corrigées, papiers de commerce ou d'affaires, placés soit sous bandes mobiles, soit dans des enveloppes non fermées, soit dans des boîtes ou sacs faciles à ouvrir; 2<sup>e</sup> des circulaires, des prospectus, catalogues, avis divers et prix courants, livres, gravures, lithographies, en feuilles, brochés ou reliés, et, en général, de tous les imprimés autres que les journaux et ouvrages périodiques.

dans des enveloppes non fermées, soit dans des boîtes ou sacs faciles à ouvrir. (Art. 7 de la loi du 24 août 1871.)

|  |        |
|--|--------|
| Jusqu'à 50 grammes, par paquet   | » 30   |
| De 50 à 100 grammes, par paquet  | » 40   |
| De 100 à 150 grammes, par paquet   | » 50   |
| De 150 à 200 grammes, par paquet   | » 70   |
| De 200 à 250 grammes, par paquet   | » 80   |
| De 250 à 300 grammes (1), par paquet   | » 90   |
| De 300 à 350 grammes, par paquet   | » 1 00 |
| De 350 à 400 grammes, par paquet   | » 1 10 |
| Et ainsi de suite, en augmentant de 10 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes |        |

##### Tarif n° 5

Circulaires, prospectus, catalogues, avis divers et prix courants, livres, gravures, lithographies, en feuilles, brochés ou reliés, et en général, tous les imprimés, autres que les journaux et ouvrages périodiques, expédés sous bandes (Art. 9 de la loi du 24 août 1871.)

|  |      |
|--|------|
| De 5 grammes et au-dessous, par chaque exemplaire.   | » 02 |
| Au-dessus de 5 grammes jusqu'à 1 gramme inclusivement, par chaque exemplaire.                  | »    |
| De 10 à 15 grammes, par chaque exemplaire.   | »    |
| De 15 à 20 grammes, par chaque exemplaire.   | »    |
| De 20 à 25 grammes, par chaque exemplaire.   | » 06 |
| De 25 à 30 grammes, par chaque exemplaire.   | » 07 |
| De 30 à 35 grammes, par chaque exemplaire.   | » 08 |
| De 35 à 40 grammes, par chaque exemplaire.   | » 09 |
| De 40 à 45 grammes, par chaque exemplaire.   | » 10 |
| De 45 à 50 grammes, par chaque exemplaire.   | » 11 |
| De 50 à 60 grammes, par chaque exemplaire.   | » 12 |
| De 60 à 70 grammes, par chaque exemplaire.   | » 13 |
| De 70 à 80 grammes, par chaque exemplaire.   | » 14 |
| Et ainsi de suite, en augmentant de 1 centime par chaque 10 grammes ou fraction de 10 grammes. |      |

#### THÉÂTRE DE ROUBAIX

Lundi 18 Décembre 1871

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE  
Tout enfant accompagné d'une personne aura droit à son entrée gratuite.

Les trois gamins, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Clairville.

Tableaux lumineux, présentés par l'opticien DUVIQUET.

Une visite de noces, comédie en un acte de M. Alexandre Dumas fils.

On commencera à 7 heures

#### MODES

Madame DEROLLY a l'honneur d'annoncer aux dames de Roubaix qu'elle vient d'ouvrir un magasin de modes (aux Quatre Saisons) rue Pellart, n° 5 et les invite à venir visiter son bel assortiment de fleurs et de plumes de premier choix ainsi que rubans et turquoises.

Ayant nouvellement reçu plusieurs modèles de Paris (haute nouveauté) pour dames demoiselles et enfants, elle espère que son genre de travail plaira au bon goût de ces dames et qu'elles l'honoreront de leurs visites.

Enghlis spoken. — Fashionable millinery. 1610

#### Eau, pommade des frères Mahon.

Médecins spéciaux des hôpitaux de Paris etc., « où ils obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » (Rapport de l'Académie de Médecine à M. le ministre de l'Intérieur.) Guérison de la maladie de la peau et du cuir chevelu, dartres, pellicules, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Consultation par correspondance à Paris, rue de Rivoli, 30. — Eau, 2 fr. Pommade, 3 fr. Dépôt à Roubaix, à la pharmacie Coille, Grande-Place. 1499

#### Hernies, goutte et maladies de la vessie

En écrivant au Gué (Vendée). (Voir annonces.) 1516

#### POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS

DU CHOCOLAT-MENIER IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE AVEC le véritable nom

#### Spécialité de dentiers en tous genres

Traitements spéciaux pour le REDRESSEMENT DES DENTS

#### VERBRUGGHE

DENTISTE

BRÉVETÉ PAR S. M. LE ROI DES BELGES

RUE DE L'HOSPICE 8, ROUBAIX

EN VENTE CHEZ J. REBOUX, LIBRAIRE

RUE NAIN, N° 1 SEUL

GUIDE OFFICIEL DES VOYAGEURS

SUR TOUS LES CHEMINS DE BELGIQUE

Prix : 30 centimes

(1) Limites du poids des échantillons.